

MAIRIE DE SOTTEVILLE-SUR-MER

76740

CONVOCACTION DU 18 AVRIL 2014

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 25 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt cinq avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoît MOREAU, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Agnès VAN COLEN, Fanny LOURETTE, Stéphanie CAPRON, Pierre GAY, Franck MATTON, Gérard BLONDEL.

Était absent excusé : Monsieur Jean-Luc CANU qui donne pouvoir à Madame Marie-Hélène CHANGARNIER

Monsieur Jean-Pierre CANU a été élu secrétaire.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire des différents budgets qui vont être étudiés lors de la présente réunion.

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

Différents articles ont été détaillés sur demande des conseillers municipaux.

Sous la présidence de Monsieur Gérard BLONDEL, doyen de l'assemblée, le compte Administratif 2013 de la Commune est voté par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	536 296.04 Euros	376 242.28 Euros
INVESTISSEMENT	182 529.54 Euros Restes à réaliser 15 000.00 Euros	209 104.34 Euros Restes à réaliser 8 600.00 Euros

<u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :</u>	160 053.76 Euros
<u>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT :</u>	26 574.80 Euros

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote mais tient à souligner que l'excédent d'investissement – incluant le montant de la vente du presbytère – n'est plus que de 26 574.80 Euros.

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0
INVESTISSEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2013 de la Commune sont les suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	159 157.95 Euros
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2013	895.81 Euros
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	160 053.76 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	178 417.42 Euros
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANNEE 2013	151 842.62 Euros
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	26 574.80 Euros

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2013 s'établissent ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES	8 600.00 Euros
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES	15 000.00 Euros
SOLDE POSITIF	6 400.00 Euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

REPORT DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (ligne 002) RECETTES	160 053.76 Euros
REPORT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 RECETTES	26 574.80 Euros

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur Gérard BLONDEL, doyen de l'assemblée, le compte Administratif 2013 du service de l'Eau et de l'Assainissement est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	23 297.97 Euros	33 074.35 Euros
INVESTISSEMENT	171 796.53 Euros	19 297.29 Euros

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT : 9 776.38 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 152 499.24 Euros

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0
INVESTISSEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2013 service de l'eau et de l'assainissement sont les suivants :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	38.34 Euros
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2013	9 738.04 Euros
TOTAL DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	9 776.38 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	142 044.32 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANNEE 2013	10 454.92 Euros
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	152 499.24 Euros

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2013 s'établissent ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES	46 000.00 Euros
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES	0.00 Euros
SOLDE NEGATIF	46 000.00 Euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

REPORT DE DEFICIT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (ligne 002) DEPENSES	9 776.38 Euros
REPORT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 RECETTES	152 499.24 Euros

BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Le Budget Primitif 2014 de la Commune est voté par chapitre à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	532 000.00 Euros	532 000.00 Euros
INVESTISSEMENT	508 500.00 Euros	508 500.00 Euros

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 11 CONTRE : 0
INVESTISSEMENT : POUR : 11 CONTRE : 0.

TAUX DES TAXES

Monsieur Le Maire propose de laisser les taux d'imposition communaux à l'identique de l'année précédente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le taux des taxes de 2014 à savoir :

Taxe d'habitation 19.61 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties 20.40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 34.87 %
CFE..... 21.74 %

TRAVAUX INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser certains travaux et de les inscrire au Budget Primitif 2014 de la Commune en section d'investissement :

EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT SODINEUF
EXTENSION DU RESEAU FRANCE TELECOM LOTISSEMENT SODINEUF
REFECTION TOTALE DU CHEMIN DES GROS CAILLOUX (incluant les réseaux) POUR LE LOTISSEMENT EDF

SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

JEUNESSE PONGISTE SOTTEVILLE-SUR-MER	1 500,00 €
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS SOTTEVILLE-SUR-MER	500,00 €
CLUB DE L'AMITIE SOTTEVILLE-SUR-MER	1 100,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE SOTTEVILLE-SUR-MER (LIVRES)	200,00 €
ASSOCIATION "LES LUCIOLES" SOTTEVILLE-SUR- MER	13 000,00 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (A.B.C)	8 000,00 €
ALLIANCE ET CULTURE	500,00 €
VEULES PATRICK	100,00 €
A.D.M.R. ASSIETTE	600,00 €
ATHLETIC CLUB VEULAIS	300,00 €
COMITE DES FETES SOTTEVILLE-SUR-MER	500,00 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	200,00 €
MOTO CLUB DE SOTTEVILLE-SUR-MER	500,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TORTILLARD	1 000,00 €
CLUB DES JEUNES DE LUNERAY	250,00 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	150,00 €
LES AMIS DE BOURVIL	150,00 €
A LA DECOUVERTE DE NOS CAMPAGNES	200,00 €
TOTAL	28 750,00 €

Les chiffres portés sont ceux de 2013, certains organismes n'ayant pas encore fait parvenir leur demande de subventions de 2014.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions pour l'année 2014 : chapitre 6574 - Subventions fonc. Associations, une somme de 30 000 € est prévue au budget.

Le conseil municipal accepte la reconduction aux associations à même hauteur de subvention que l'année précédente. Monsieur Gérard BLONDEL demande que la subvention du Club de l'Amitié soit augmentée. Monsieur Le Maire répond que les subventions sont maintenues au même montant que l'an dernier.

Cependant les subventions ne seront versées qu'à condition que les associations en fassent la demande écrite au Conseil. Les demandes doivent être accompagnées des bilans et budgets prévisionnels.

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT

Les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2014 sont les suivantes, sous réserve de recevoir les appels des syndicats concernés.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES	100,00 €
SYND DU COLLEGE SAINT VALERY-EN-CAUX	5 000,00 €
SYNDICAT DU COLLEGE	800,00 €
SIVOS + TRANSPORT	50 730,00 €
SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS	7 500,00 €
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	300,00 €
C.A.U.E	100,00 €
A.R.E.H.N.	80,00 €
C.T.S.N.	120,00 €
A.N.E.L.	130,00 €
S.D.E 76	13 594,10 €
TOTAL	78 454,10 €

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0

Les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2014 seront versées sous réserve de recevoir les appels des syndicats concernés.

BUDGET PRIMITIF 2014 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif 2014 du service de l'eau et de l'Assainissement est voté à l'unanimité par chapitre par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	43 300.00 Euros	43 300.00 Euros
INVESTISSEMENT	163 400.00 Euros	182 622.86 Euros

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 11 CONTRE : 0
INVESTISSEMENT : POUR : 11 CONTRE : 0

TRAVAUX INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser certains travaux et de les inscrire au Budget Primitif 2014 de l'Eau et de l'Assainissement section d'investissement:

EXTENSION DES RESEAUX LOTISSEMENT SODINEUF
EXTENSION DES RESEAUX LOTISSEMENT BOUYGUES

LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS

Monsieur Le Maire rappelle à l'ensemble des Conseillers Municipaux que la municipalité précédente avait un projet de construction de logements intergénérationnels.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet. Celui-ci est donc annulé.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à un courrier de la Préfecture, Monsieur Le Maire précise que la Commission d'Appel d'offres doit comporter 3 Titulaires et 3 Suppléants. Le Maire est Président de droit.

Monsieur Benoît MOREAU, Maire

Titulaires :

Monsieur Jean-Pierre CANU

Monsieur Thierry WYSS

Monsieur Gérard BLONDEL

Suppléants :

Monsieur Jean-Luc CANU

Monsieur Franck MATTON

Madame Agnès VAN COLEN

Ces membres ont été élus à l'unanimité.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur Le Maire rappelle que le code général des Impôts prévoit qu'il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée du Maire et de six commissaires. Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Un appel a été lancé dans la commune.

La liste est la suivante :

Titulaires

Monsieur Jean-Pierre CANU
Monsieur Thierry WYSS
Madame Marie-Hélène CHANGARNIER
Madame Stéphanie CAPRON
Madame Fanny LOURETTE
Madame Agnès VAN COLEN
Monsieur Jean-Luc CANU
Monsieur Gérard BLONDEL
Monsieur Franck MATTON
Monsieur Pierre GAY domicilié hors de la Commune

Suppléants

Monsieur Georges CAVEDONI
Monsieur Jean-Claude BAZIRE
Monsieur Jean-Pierre LOURETTE
Madame Rolande VOISIN
Monsieur Claude JACQUES
Monsieur Pierre COSTE
Monsieur Pierre GIRAULT
Madame Marcelle BARBE domiciliée hors de la Commune

CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une promotion interne de l'Adjointe Administrative Agnès CARRE, il convient de créer un poste à temps complet de Rédacteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste de Rédacteur à compter du 1^{er} Juin 2014 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2014 de la collectivité.

STATIONNEMENT

Monsieur Le Maire précise que des bandes jaunes avaient été mises en place afin de régler le stationnement sur une portion de la Place de la Libération. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la suppression des bandes jaunes réglementant le stationnement le long du mur du cimetière

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

DIVERS

Monsieur Le Maire communique les devis de Monsieur CHANGARNIER à l'assemblée à savoir :

Fleurissement de toutes les vasques et bacs de la Commune pour un coût total de 3 189.40 € ttc

Réaménagement des massifs et vasques des deux entrées et massifs devant la Mairie pour un coût total de 2 434.00 € ttc

La séance est levée à 01 h 00.

